

NOTICE DE LA LICENCE AMENAGÉE « MUSIQUE ET MUSICOLOGIE »
Instrument-Voix
Année Universitaire 2025-2026

OBJECTIFS DE FORMATION

Le rapprochement des deux établissements permet aux élèves de valider une licence de musicologie tout en continuant leurs études au Conservatoire. Les temps d'enseignement sont partagés entre les deux structures.

Au sein du portail Arts de l'Université les deux premières années sont des années de formation pluridisciplinaire en arts (Arts du spectacle, Histoire de l'Art-Archéologie, Lettres Modernes, Musicologie). Ces deux premières années permettent aux étudiants intéressés par des études dans les disciplines artistiques de s'y préparer. Au sein de l'université, la spécialisation se fait à partir de la 3^{ème} année de Licence.

Les étudiants inscrits dans ce parcours reçoivent au Conservatoire l'enseignement artistique spécialisé dès la 1^{ère} année de licence.

REUNION D'INFORMATION

Au Conservatoire : **le lundi 3 février 2025 à 18h.**

CANDIDATURE POUR LES EPREUVES D'ADMISSION AU CRR

(Seuls les dossiers complets seront pris en compte)

Au conservatoire : Les dossiers de candidature doivent être téléchargés sur le site du Conservatoire (www.conservatoire-lyon.fr) et retournés **entre le 31 janvier et le 3 mars 2025 par voie postale** (cachet de la poste faisant foi).

Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date.

ÉPREUVES D'ADMISSION

(Seuls les candidats ayant renvoyé leur dossier de candidature complet pourront être auditionnés)

La licence aménagée est accessible aux candidats en fin de second cycle ou actuellement en 3^{ème} cycle de Conservatoire (env. 8 années de pratique assidue) et titulaires d'un baccalauréat ou équivalent. Un niveau minimum B2 de langue française est exigé.

Pour le jazz, niveau minimum requis : 2^{ème} cycle d'école de musique ou conservatoire. 3 à 5 ans de pratique régulière.

Après étude de chaque dossier complet, les candidats retenus devront consulter la liste de passage mise en ligne sur le site internet du Conservatoire, au plus tard une semaine avant les épreuves.

Épreuves d'admission :

Les épreuves sont constituées de :

- test de Formation Musicale (ou harmonie et culture pour le jazz).
- mise en situation de la discipline dominante
- entretien avec le jury

Mises en situation : Jeudi 27 et vendredi 28 mars 2025 au Conservatoire. Les candidats seront convoqués sur l'une des deux dates.

Voix et instruments classiques :

- **Épreuve vocale ou instrumentale** : Le programme instrumental ou vocal est libre (2 pièces de caractère différent pour une durée maximale de 5 à 10 minutes, installation comprise). Le candidat devra impérativement indiquer son programme lors de la préinscription en ligne et fournir la partition pour piano le cas échéant. Il peut venir avec son propre accompagnateur, dans ce cas, aucune répétition ne sera organisée par le Conservatoire.
- **Test de Formation Musicale (FM)** : ce test est à difficulté progressive.
- **Entretien avec le candidat**

Instruments Jazz :

Recrutement ouvert uniquement pour la contrebasse, basse, piano, cuivres, cordes

Concours fermés pour les disciplines jazz suivantes : bois, batterie, jazz vocal, guitare

- **Épreuve Instrumentale**
 - Le candidat présente un morceau tiré au sort et un morceau choisi par le jury parmi la liste imposée.
 - Il/elle est accompagné par une section rythmique du conservatoire.
 - Il n'y a pas de répétition avec les accompagnateurs.
 - L'épreuve instrumentale est suivie d'un entretien avec le jury.
 - Il/elle joue de mémoire, sans partitions.
 - Il/elle respecte les tempi et styles indiqués sur les partitions mises à disposition.

L'étudiant doit préciser si nécessaire ses besoins matériels au Conservatoire (ampli, basse, batterie...) dans son dossier de candidature.

- **Test d'harmonie jazz** : ce test est à difficulté progressive
- **Entretien avec le candidat**

Liste des standards imposés en jazz :

- Don't get around much anymore (D. Ellington)
- Sometimes I'm happy (V. Youmans)
- Road song (W. Montgomery)
- Coming home baby (H. Mann)
- Sometime ago (S. Mikanovitch)

Les partitions des morceaux imposés en jazz seront adressées par mail aux candidats à l'issue de la clôture des inscriptions au concours d'entrée.

Les candidats ne recevront pas de convocation par courrier.
Les horaires de passage seront affichés sur le site du Conservatoire
par discipline 1 semaine avant les mises en situation.
En cas d'absence, pas de report d'épreuve possible.

L'absence à l'une des mises en situation (instrument ou voix, FM ou harmonie, entretien) annule de fait la candidature.

ADMISSION

La liste des candidats **sélectionnés par le Conservatoire** est communiquée à l'Université Lyon 2 en vue de **l'admission définitive**.

POUR S'INSCRIRE : l'inscription se fait à la fois à l'Université ET au Conservatoire

- **À l'Université :**

Entrée en Licence 1 : prendre impérativement contact avec l'Université. Si vous êtes futur bachelier 2025, titulaire d'un baccalauréat français ou équivalent, vous devez obligatoirement vous préinscrire sur « parcours sup ». Se renseigner sur le site de <https://www.parcoursup.gouv.fr/>

Entrée en Licence 2 et 3 : Préinscription via la plateforme Ecandidat de l'université : <https://ecandidat.univ-lyon2.fr/>

Pour les étudiants déjà inscrits dans un parcours musicologie à Lyon 2 cette année, la demande d'inscription se fait directement auprès du bureau de scolarité de musicologie.

- **Au Conservatoire :**

Les candidats admis recevront un dossier de confirmation d'inscription 2025/2026 par mail. Ce dossier devra être retourné au Conservatoire par voie postale avec les pièces demandées dont le justificatif d'inscription à l'Université Lyon 2 pour 2025-2026.

Droits d'inscription :

Les étudiants doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès des services de la scolarité des deux établissements selon les calendriers définis :

1. Inscription à l'université
2. Inscription au Conservatoire avec justificatif d'inscription de l'université.

CAS DU DOUBLE PARCOURS

Les étudiants admis en Licence qui souhaitent obtenir les deux diplômes délivrés à la fois par l'Université et le Conservatoire (Licence + DEM ou Licence + CEM) doivent réussir l'entrée aux concours d'entrée correspondants du Conservatoire, à savoir l'entrée en 3^e cycle personnalisé pour le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) ou l'entrée en Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PPES) pour le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).

L'obtention de ces diplômes du Conservatoire (CEM-DEM) est indépendante de l'inscription en Licence. Chaque diplôme est soumis au règlement des études de chaque établissement.

FIN DES ÉTUDES

Pour les étudiants inscrits uniquement en licence aménagée, toute démission de la licence entrainera automatiquement la fin de l'ensemble de la formation au Conservatoire comme à l'Université.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieux des cours :

- **Université Lyon 2 :**
Campus Rachais, 3 rue Rachais, 69003 Lyon
Campus Porte des Alpes, 5 avenue Pierre Mendès-France, 69676 Bron Cedex
Campus Berges du Rhône, 86 Rue Pasteur, 69007 Lyon
- **Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon :**
4 Montée Cardinal Decourtray, 69005 Lyon
Antenne de la Guillotière, 1 rue Pierre Bourdan 69003 Lyon

Sites Internet :

- www.univ-lyon2.fr
- www.conservatoire-lyon.fr

SUIVI DES ÉTUDIANTS

COORDINATION PEDAGOGIQUE entre les établissements :

- A l'Université : Jérôme ROSSI
- Au Conservatoire : Danaé RONCK

RESPONSABLES ADMINISTRATIFS :

- A l'Université : Aurélie RIBOT
- Au Conservatoire : Matthieu DULONG ou Valérie GROSJEAN